

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 8/11/2022

Ouverture du conseil à 20h35

Secrétaires de séance : Sylvie Laurent-Roullet et Olivier de Wavrechin

- Approbation compte-rendu séance précédente,
- DM 4 CREAVERDE 50€,
- DM2 Anticipation de remboursement d'emprunt STEP de Barruques,
- Augmentation abonnement et consommation de l'assainissement collectif dans le but d'équilibrer le budget,
- Reversement de la taxe d'aménagement pour les zones ux,
- Subvention au budget lotissement LE PONT,
- Partenariat avec la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif Maison France Services Multi-sites,
- Questions diverses :
 - Location château et entretien (tarif, espacement des locations, mise à jour du contrat.....)

Approbation compte rendu séance précédente :

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le précédent compte rendu, il convient de le valider.

DM 4 CREAVERDE 50 € :

Afin de pouvoir solder la facture de Créaverde où il manquait 50€ de crédit qui seront pris sur l'emprunt, il convient de transférer cette somme au compte 88 lié à l'opération SALSAC. Cette DM permettra la fin de l'opération et ainsi de percevoir les dernières subventions.

20h 45mn, arrivée de Luspain Olivier.

DM 2 Anticipation de remboursement d'emprunt STEP de Barruques :

Par suite de la réception de la subvention Adour Garonne et FCTVA, on propose d'attribuer la somme de 75 000 € au remboursement partiel de l'emprunt à court terme de 177 000€ contracté dans l'attente des versements de subventions. L'achat en cours des derniers terrains permettra de clôturer cette opération et de percevoir les dernières subventions prévues.

Augmentation abonnement et consommation de l'assainissement collectif dans le but d'équilibrer le budget.

Afin d'équilibrer le budget assainissement, il est proposé d'augmenter la part fixe (de 97 à 105€) soit 8%, ainsi que la part variable (de 1.22€/m³, à 1.25€/m³) soit 2.5%. Ce qui représente une augmentation de 12€ par an (inférieur à 5%), pour une famille de 4 personnes consommant 120 m³ par an.

Cette augmentation ne sera effective que pour 2023 et génèrerait environ 3 000 € de recette supplémentaire.

Reversement de la taxe d'aménagement pour les zones ux :

La taxe d'aménagement pourrait revenir en totalité à la communauté de commune mais le choix a été fait de ne percevoir la taxe que pour les zones ux selon la répartition 80% à la comcom et 20% à la commune. Compte tenu de la compétence de la comcom pour la réalisation des équipements en zone ux, il convient de reverser 80 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour ces zones ux chaque année à la communauté de communes.

L'instruction des différents dossiers (permis, certificat d'urbanisme) reste à la charge de la commune, les 20% restants sont destinés à couvrir ces frais.

Subvention au budget lotissement LE PONT :

Le déficit est estimé à 22 724 ,20€ après la vente du terrain n° 4, il convient au budget communal de prendre en charge ce déficit. Cette somme s'imputera du compte 6521 dans le budget communal au compte 7552 dans le budget lotissement LE PONT.

Cette subvention permettra de terminer l'opération Lotissement Le Pont.

Pour le prochain lotissement, l'entreprise Boissière/Gely est intéressée pour lotir et doit signer un compromis début 2023 pour l'achat d'un terrain de particulier sur St Beuzely. L'achat des terrains appartenant à la mairie se fera sur un deuxième temps.

Partenariat avec la communauté de communes dans le cadre du dispositif Maison France Services Multi-sites :

Afin de permettre une réelle assistance aux usagers de la commune pour les démarches administratives, il convient d'accepter les conditions d'accueil au personnel de la Maison France Service afin d'assurer leurs missions. Une convention de prestations de services entre la comcom et la commune viendra préciser ces modalités.

Les interventions se feront le jeudi après-midi, toutes les deux semaines, à la bibliothèque.

L'organisation de ce service reste à la charge de la commune : mise à disposition et entretien du local : ce sont ces éléments qui sont mis en avant par les conseillers qui ne votent pas pour la venue de la Maison France Service.

Questions diverses :

- Location château et entretien (tarif, espacement des locations, mise à jour du contrat)

Suite aux débordements constatés lors d'une des dernières locations de la salle du château, il convient de faire évoluer les conditions de locations. Les avis divergents sur l'augmentation des tarifs , ainsi que sur la responsabilisation des loueurs, il est nécessaire de rediscuter des futures conditions de location afin d'éviter au maximum les débordements constatés.

La location de la salle du château est considérée par des conseillers comme un service rendu aux personnes : il convient à tous de respecter les lieux et ce service. Les prestations actuelles ne semblent pas suffisantes pour justifier une augmentation du tarif.

La mairie n'ayant pas la compétence pour gérer des débordements lors de la location de la salle, leur constatation doit être faite aux gendarmes pour réguler ces nuisances.

Des propositions sont faites :

- Révision du règlement dans le but de responsabiliser les personnes qui louent
- Affichage dans la salle du château pour sensibiliser aux nuisances susceptibles de déranger le voisinage et au respect du lieu intérieur et extérieur
- Publication dans Panneau Pocket et sur le site de la mairie d'informations de sensibilisation au respect du lieu dans le but de conserver le service actuel.

Fin du conseil à 21h 45mn.